



#### **4- APPROBATION DES DÉPENSES DE DÉCEMBRE 2025**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

**ATTENDU QUE** cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

**ATTENDU QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Donald Lavoie

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2025 au montant de 65 090.63 \$

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro : 26-01-29-004

#### **5- ADOPTION DU RÈGLEMENT #279-2025 PORTANT SUR LA TAXATION 2026 DE LA MUNICIPALITÉ DE LES HAUTEURS**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé le 16 décembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance relativement au règlement #279-2025 portant sur la taxation 2026 de la Municipalité de Les Hauteurs;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Donald Lavoie

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement #279-2025 portant sur la taxation 2026 de la Municipalité de Les Hauteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS BASÉES UNIQUEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

Conformément au deuxième alinéa de l'article 956 les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance spéciale, ne portent que sur les points à l'ordre du jour.

Résolution numéro : 26-01-29-005

#### **7- LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19h32 sur proposition de Roberge Boucher la séance est levée.

Je, Mathieu Michaud, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

\_\_\_\_\_  
M Mathieu Michaud  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Sarah Bérubé  
Secrétaire d'assemblée